



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### **AVIS PUBLIC** **Règlement numéro 433-22-01**

#### **CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement 433-22-01 visant à établir le code d'éthique et déontologie des élus municipaux a été adopté lors de la séance du 21 février 2022 et est mis en vigueur le 2 mars 2022.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 2 mars 2022.

---

Caroline Champoux  
Directrice générale adjointe – greffe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Caroline Champoux, directrice générale adjointe – greffe de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 2 mars 2022.

Caroline Champoux  
Directrice générale adjointe - greffe